



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 02-2025

**Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 58'374.-
pour un complément d'étude et des travaux
d'optimisation du raccordement du réseau secondaire d'eau
pluviale de la route de Sézegnin dans la chambre 272 EP**

Vu le rapport d'exploitation de SIG relatif au réseau secondaire pour l'année 2023,

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) d'Avusy,

Vu les actions actuellement inscrites dans ledit PGEE,

Vu la mise à jour de la planification technique et financière dudit PGEE, en accord avec le Fonds intercommunal d'assainissement,

Vu la nécessité de déterminer une solution technique pérenne permettant l'évacuation des eaux pluviales collectées par la chambre 272 EP, selon la fiche action E.8.71.4,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 25 mars 2025,

D É C I D E

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 58'374.- pour un complément de l'étude d'optimisation du raccordement du réseau secondaire d'eau pluviale de la route de Sézegnin dans la chambre 272 EP et pour les travaux y afférents.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sur le compte 7206.31430.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire principalement par la prise en charge du FIA et de SIG, accessoirement par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le délai référendaire expire le 30 mai 2025. Le référendum ne peut s'exercer qu'en conformité des dispositions constitutionnelles.


Patrick FISCHLER,
Président du Conseil municipal



Avusy, le 3 avril 2025